

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Préambule

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2013. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, les 1^{er} et 15 octobre 2013. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ces notes.

Travaux de la commission

La présidente accueille M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain, ainsi que M^{me} Colacce qui s'occupe des projets concernant l'éclairage public et l'application du «plan lumière».

M^{me} Colacce nous explique que ce projet s'insère dans le plan lumière validé en 2009 par notre Conseil et le Conseil d'Etat. Il propose cinq objectifs: favoriser les usages autant que l'image; concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière; valoriser le cadre et l'image de Genève; éclairer mieux et consommer moins; coordonner et collaborer.

Deux projets déjà ont été réalisés. Quatre sites ont été retenus, soit le quai du Seujet, qui a fait l'objet d'un concours et s'est terminée en 2011, le prieuré de Saint-Jean, dont le cheminement a été rénové comme le prieuré et les jeux d'enfants à proximité, la place de Neuve et la place du Bourg-de-Four.

Pour les deux derniers, il s'agit d'uniformiser l'éclairage des voiries et de mieux éclairer les façades.

Pour la place du Bourg-de-Four l'éclairage horizontal est insuffisant, et la proposition de solution cohérente est d'uniformiser l'éclairage des voiries et de mieux éclairer les façades.

Les lanternes à vapeur de mercure vont être supprimées ainsi que l'élément suspendu. La proposition réutilisera les lanternes qui dates des années 1960 avec des éclairages de 35 W avec iodures métalliques, lumière blanche, et mettront en valeur des façades et des éléments emblématiques de la place. Des tests ont déjà

été effectués à la rue Etienne-Dumont. Ainsi que des éclairages Gobo. Un voile de lumière sera créé avec des luminaires installés sur des façades, et grâce à une «trame pixélisée» qui permet de découper la silhouette des bâtiments choisis, du même style que le temple Saint-Gervais. La fontaine sera incluse ainsi que la petite horloge au-dessus de la Clémence et la sculpture du roi burgonde.

La présidente ouvre les questions-réponses.

M^{me} Colacce répond à une commissaire que les chaînes seront mieux éclairées donc moins dangereuse.

Ce projet a été fait d'entente avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et qu'il y a eu des ajustements à leur demande.

Un commissaire demande s'il aurait été possible d'inclure le réaménagement de la place dans le cadre de ce projet. M^{me} Giraud répond qu'une résolution porte déjà sur cette question incluant la rue Etienne-Dumont.

M^{me} Giraud répond que, pour des raisons budgétaires, certains projets ont été retirés mais pas abandonnés et seront proposés l'année prochaine par exemple.

M^{me} Colacce répond à une commissaire que la technologie solaire est actuellement extrêmement coûteuse et que, comme un réseau existe, la Ville privilégie la solution qui nous est proposée, car la puissance du solaire reste très modeste, à voir à l'Orangerie, au parc de la Grange.

Une coquille est à supprimé ligne 59, car il n'y a pas de frais de tirage et d'impressions pour 5000 francs.

Des fouilles doivent être réalisées concernant la lumière avec des mâts. M^{me} Giraud signale que ce projet s'inscrit dans le cadre du remplacement de l'ensemble de l'illumination de la Vieille-Ville.

Concernant la consommation d'énergie, elle passera de 3,4 Kw à 1,4 Kw, plus douce de minuit au petit matin. M^{mes} Colacce et Giraud rappellent que l'ensemble de la procédure a été avalisée par la CMNS, il n'y aura donc pas de changements. M^{me} Colacce répond que l'adoucissement de l'éclairage se fera sur horloge à minuit, mais que cela est modulable. Il est néanmoins intéressant d'avoir quelques heures de véritable nuit.

Note de la rapporteuse: les habitants ont peut-être demandé une mesure leur permettant de pouvoir avoir quelques vraies heures de sommeil.

M^{me} Giraud répond à un commissaire que la Ville n'a pas les ressources nécessaires pour les travaux d'ingénierie devisés pour 10 000 francs, qui correspond à un camion nacelle des Services industriels de Genève (SIG) qui se déplace afin d'installer avec précision les différents éléments.

Suite au départ de ces dames, une commissaire propose un amendement afin de supprimer la coquille, mais il entre le calcul de la TVA et du reste, nous demanderons donc au département de faire un amendement correspondant.

D'autres commissaires souhaitent se rendre au temple de Saint-Gervais afin de voir l'éclairage réalisé. La présidente est chargée de demander au service la correction des coquilles, nous reprendrons donc nos travaux la prochaine séance.

Séance du 15 octobre 2013

Nous reprenons la discussion avec les réponses attendues par les commissaires. Concernant la rue Etienne-Dumont, M. Betty, chef du Service du génie civil, a confirmé qu'il n'y a pas de planning d'intervention puisqu'il reste des concertations à mener. Il serait question de déposer simultanément une demande de renseignement et d'autorisation de construire début 2014, reste que les travaux entrepris par les SIG dans cette rue.

Concernant le prix d'un projecteur Gobo, il est de 5130 francs pièce et le coût d'entretien annuel d'une lampe actuelle dans les lanternes est de 48,25 francs.

Discussion et vote

Pour les socialistes, malgré un exposé très technique, vu l'enjeu de rendre plus attractives certaines places, ils sont en faveur de cette proposition, le coût étant relativement raisonnable.

Le commissaire d'Ensemble à gauche reste dubitatif, il trouve la facture élevée pour des façades qui ne valent pas vraiment d'être éclairées, il s'abstiendra.

Le Parti libéral-radical comprend que l'on souhaite mettre en valeur le patrimoine local, et l'éclairage permet d'améliorer la sécurité, le projet est cher et, même si le résultat sera esthétique, la CMNS pourrait encore nous obliger à revoir les lampes.

Pour l'Union démocratique du centre, ce projet est nécessaire, notamment pour les touristes, même si l'addition est un peu lourde.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que le projet est intéressant, notamment en raison de la pénombre actuelle du lieu, il votera donc ce projet.

Les Verts partagent l'avis d'Ensemble à gauche et s'abstiendront sur ce projet.

Pour le Parti démocrate-chrétien, le concept est très bien, mais les frais de fonctionnement vont augmenter, le projet sera voté, mais en émettant le souhait que les frais d'entretien soient maintenus à ce qu'ils sont actuellement.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1008. Elle est acceptée par 9 oui (1 DC, 1 MCG, 2 UDC, 3 LR, 2 S) et 4 abstentions (2 Ve, 2 EàG).

La commission propose une recommandation: «La commission recommande que les frais d'entretien n'augmentent pas.» Celle-ci est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 1 MCG, 2 Ve, 2 S, 1 EàG) et 1 abstention (EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 703 500 francs destiné à l'amélioration et à la rénovation de l'éclairage public de la place du Bourg-de-Four.

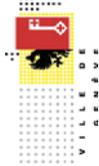
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 703 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les dépenses des crédits d'étude des propositions PR-495 et PR-652, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

RECOMMANDATION

La commission recommande que les frais d'entretien n'augmentent pas.



PLACE DU BOURG-DE-FOUR

PR 1008 - Amélioration et rénovation de l'éclairage public de la place

Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal

1^{er} octobre 2013



VILLE DE GENEVE:
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Eclairage public

MANDATAIRES :
Conception lumière: Vogt&Partner, Winterthur
Ingénierie électrique: PAB sàrl, Corserey

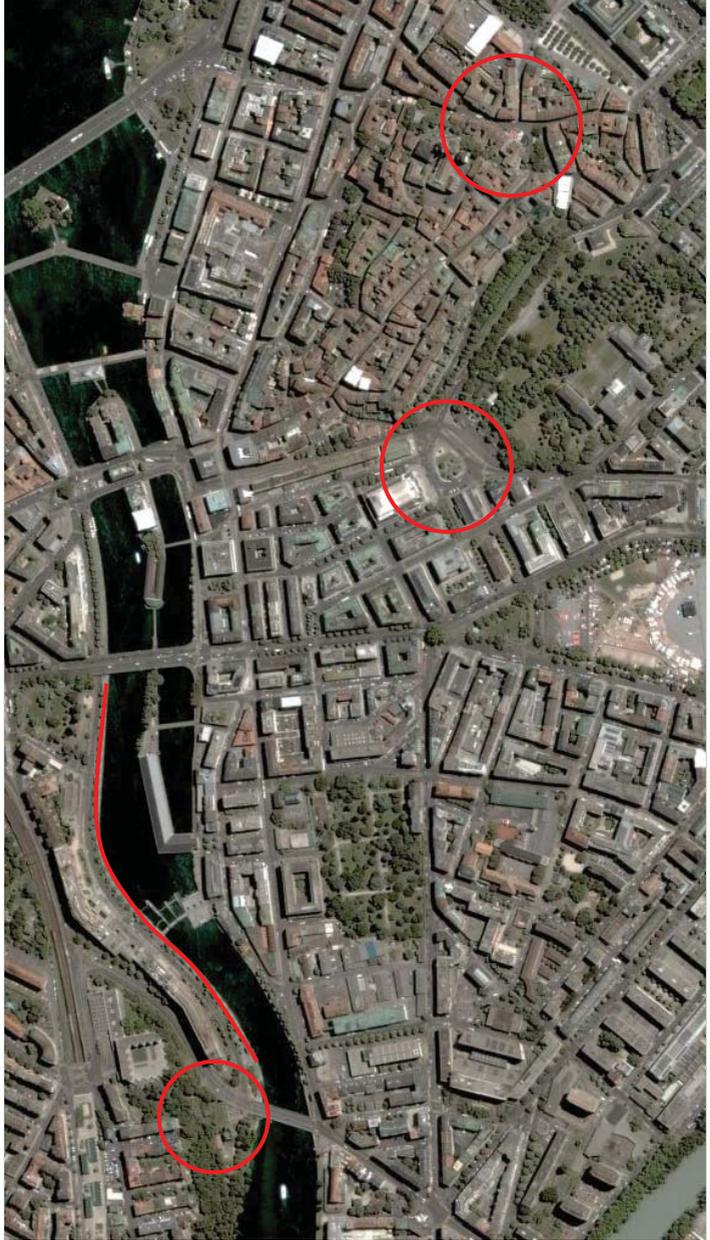
SOMMAIRE

1. **Contexte / les 4 projets «pilotes» du Plan lumière**
 - Démarches et enjeux des projets «pilotes»
 - 2 projets réalisés
 - 2 projets étudiés
2. **Etat des lieux / constat**
3. **Projet**
 - Périmètre d'intervention / programme
 - Projet
4. **Estimation des coûts**

3.

CONTEXTE / 4 PROJETS « PILOTES » DU PLAN LUMIERE

Démarches et enjeux des projets « pilotes »



4.

CONTEXTE / 4 PROJETS « PILOTES » DU PLAN LUMIERE 2 projets réalisés – Quai du Seujet



Crédits photos : Alain Grandchamp / Ville de Genève

5.



CONTEXTE / 4 PROJETS « PILOTES » DU PLAN LUMIERE

2 projets réalisés – Promenade du prieuré de St-Jean



Crédits photos : Florence Colace - Ville de Genève

6.



CONTEXTE / 4 PROJETS «PILOTES » DU PLAN LUMIERE 2 projets étudiés



Place Neuve: image de simulation «Atelier du Son et Lumière»



Place du Bourg-de-Four: image de simulation «Vogt& Partner»

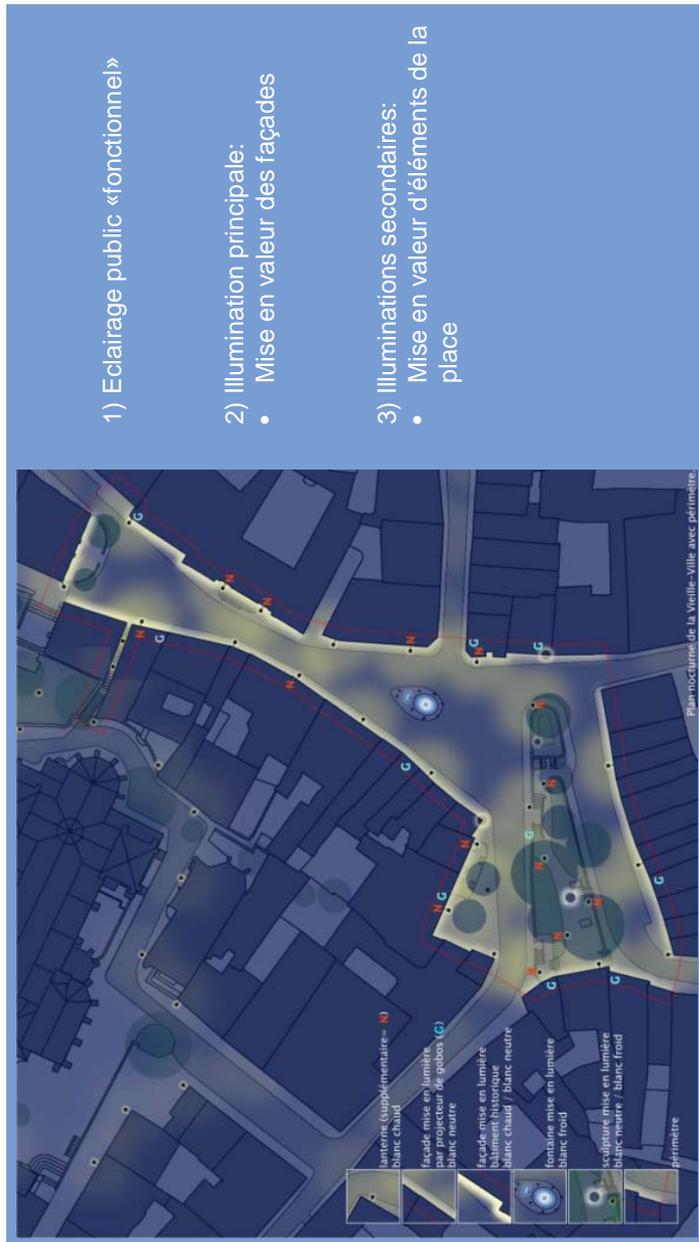
7.

ETAT DES LIEUX
Constat



PROJET

Périmètre d'intervention / programme



1) Eclairage public «fonctionnel»

2) Illumination principale:

- Mise en valeur des façades

3) Illuminations secondaires:

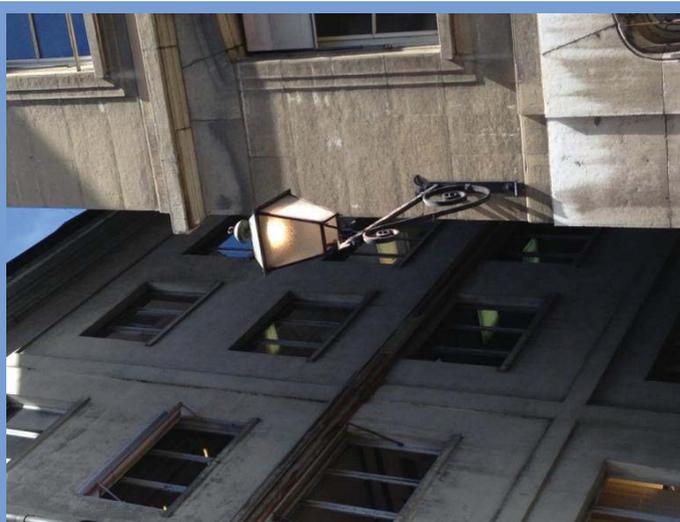
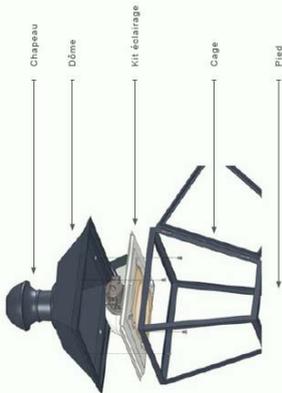
- Mise en valeur d'éléments de la place

PROJET

1) Eclairage public « fonctionnel » / Rénovation des lanternes

Orientations proposées

Eclairé de la lanterne:



PROJET

1) Eclairage public « fonctionnel » – Différents essais in situ



Iodures métalliques 35W

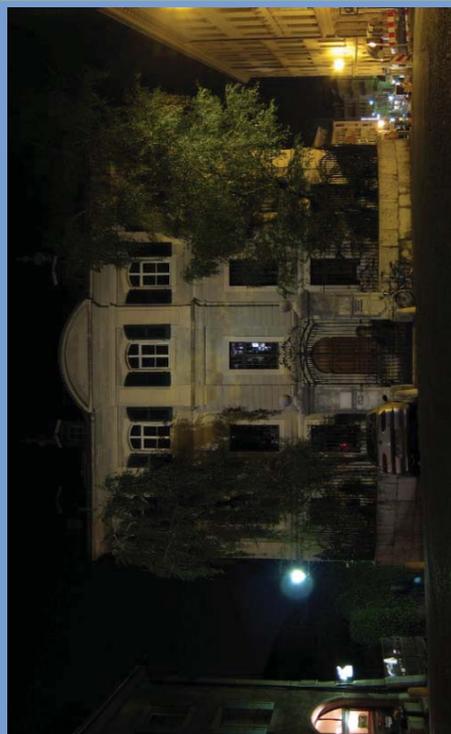
Iodures métalliques 70W

Diodes électroluminescentes
70W, avec possibilité
d'abaissement de puissance

1^{er} test / 2 prototypes déjà
posés - en cours d'amélioration
pour 2^{ème} test

PROJET

2) Illumination principale / Mise en valeur des façades



Crédits photos: Opticalight, Place du Bourg-de-Four

12.



PROJET

2) Illumination principale / Réalisation similaire, Lucerne



Crédits photos: Opticalight, Weinmarkt, Lucerne

13.



PROJET

2) Illumination principale / Réalisation similaire, Lucerne



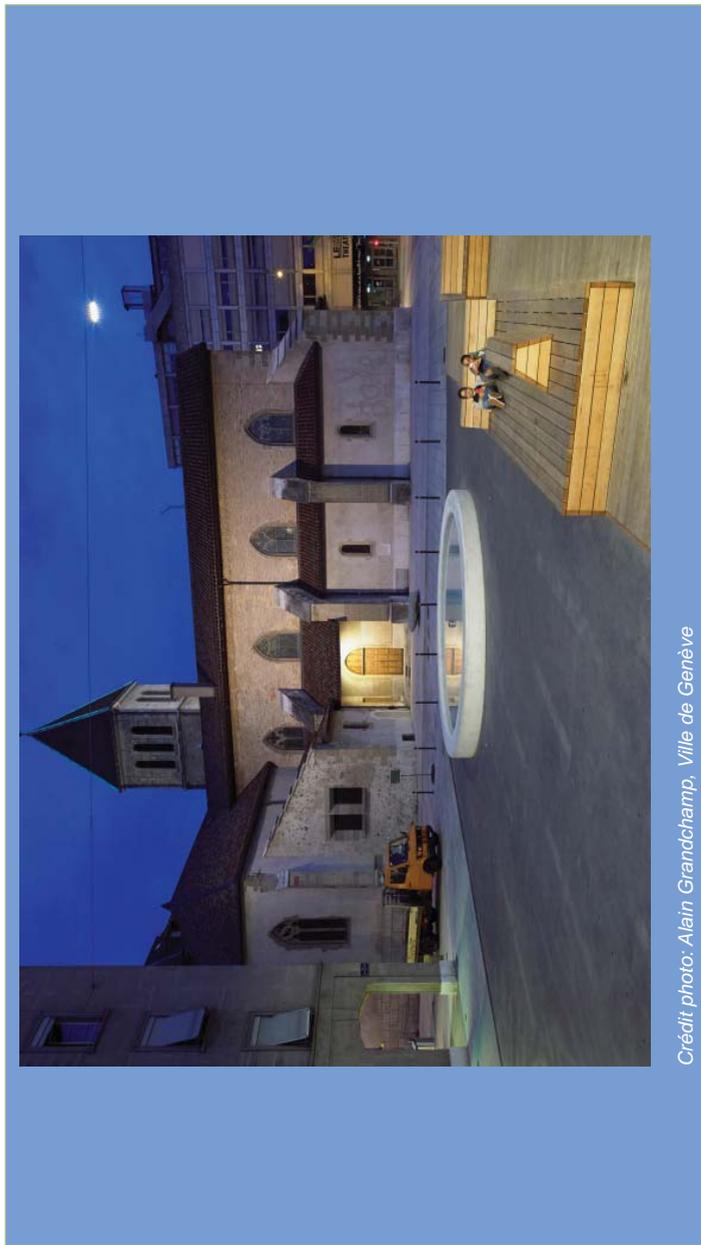
Crédits photos: Opticalight, Hirscherplatz, Lucerne

14.



PROJET

2) Illumination principale / Réalisation similaire à Genève – le Temple St-Gervais



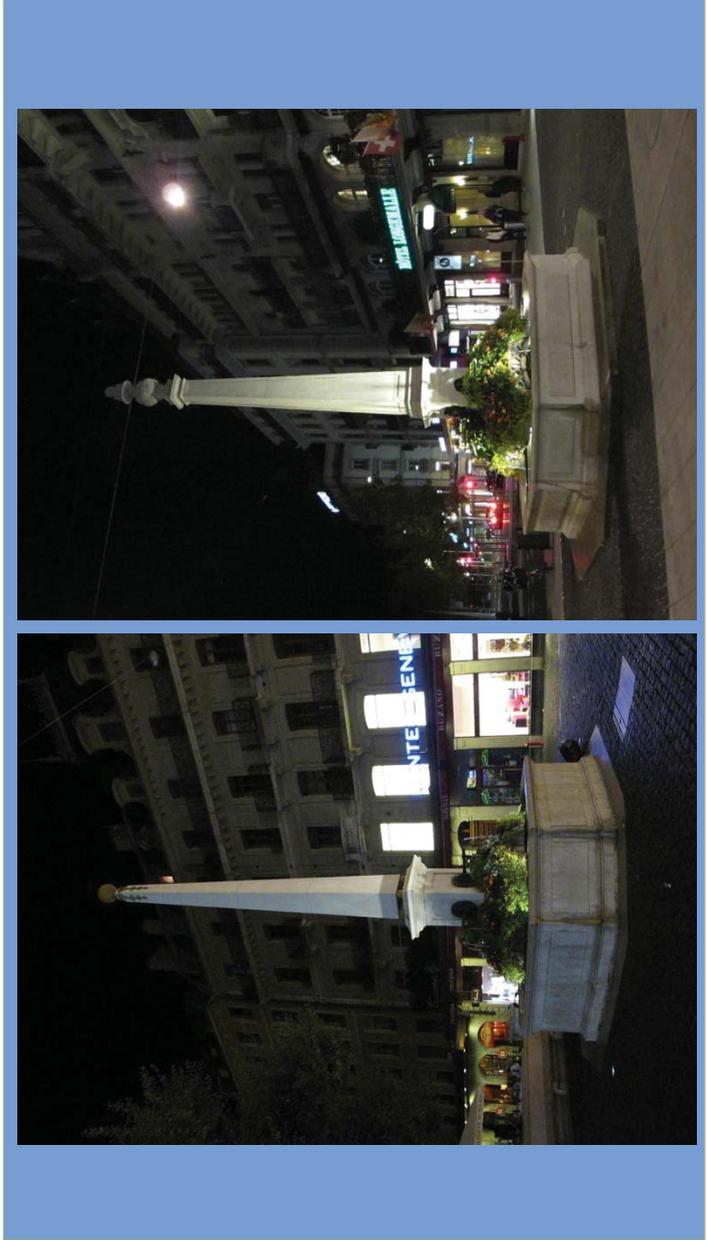
Crédit photo: Alain Grandchamp, Ville de Genève

16.



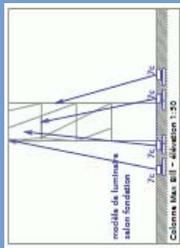
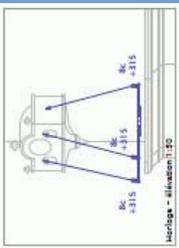
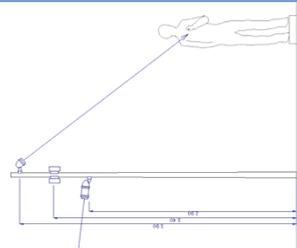
PROJET

3) Illuminations secondaires / les fontaines du Molard et de Longemalle



PROJET

3) Illuminations secondaires / Mise en valeur d'éléments de la place – sculpture, statue et objets

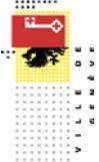
 <p>modèle de lumière salon fontaine</p> <p>Clôture Max 817 - élévation 1:50</p>	 <p>Rc +315 Rc +315 Rc +315</p> <p>Heritage - élévation 1:50</p>	 <p>30° 10'</p>								
---	---	---	---	---	---	--	---	--	---	--

Estimation des coûts

23 Installations électriques (fourniture et pose)	
a) Tests in situ du matériel	10 000
b) Fourniture et pose des luminaires	425 000
c) Alimentations électriques	10 000
45 Travaux de génie civil	82 000
59 Honoraires d'études	111 350
Honoraires de travaux (Ingénieurs électricien et civil, éclairagiste)	75 000
Géomètre	8 000
Frais de tirage et impression	5 000
Sous total	726 350

Estimation des coûts

Sous total	726 350
TVA 8%	58 108
<hr/>	
Montant des travaux TTC	784 458
Prestation des services pour l'investissement 5%	39 223
<hr/>	
Montant total de l'opération:	823 681
A déduire:	
Crédits d'étude de la PR-495/12 votée le 20.03.2007	65 000
Crédit d'étude de la PR-652/9 votée le 23.06.2009	55 256
<hr/>	
Total du crédit demandé arrondi à	703 500



PLACE DU BOURG-DE-FOUR



VILLE DE GENEVE:
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Éclairage public

MANDATAIRES :
Conception lumière: Vogt&Partner, Winterthur
Ingénierie électrique: PAB sàrl, Corserey